LES LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis 2014, FO - Fonction publique a soutenu l'initiative de l'ERAFP en faveur du financement de projets immobiliers destinés aux agents publics dans les zones particulièrement tendues :

Qu'est-ce que le logement intermédiaire?

Conçu pour les ménages qui ont des difficultés pour se loger dans les grandes villes, le logement intermédiaire est un logement locatif aux loyers plafonnés, facile et rapide d'accès.

Qui peut bénéficier des logements réservés par l'ERAFP?

Pour le moment, le dispositif de réservation des logement financés par l'ERAFP n'est accessible qu'aux agents publics, fonctionnaires et contractuels, de la fonction publique d'Etat mais l'Etablissement souhaite l'étendre rapidement aux autres versants.

Comment accéder aux offres ?

Rien de plus simple, pour accéder aux offres de logements réservés, il vous suffit de :

- vous connecter au site : **https://www.cdc-habitat.fr/fonctionpublique**
- créer votre compte personnel ;
- consulter les offres de logements réservés et disponibles correspondant à vos critères ;
- poser votre candidature.